ble au grade de général de brigade; mais de nombreuses blessures reçues dans les combats les obligèrent à prendre leur retraite. Bientôt, ayant témoigné, à Rochefort, leurs sympathies pour les girondins proscrits, ils furent accusés de fédéralisme, condamnés à mort et conduits à l'échafaud. Ils allaient recevoir le coup fatal quand le représentant Lequinio ordonna de surseoir à l'exécution : on revisa leur procès et on les rendit à la liberté. Le gouvernement les rappela même sous les drapeaux, où l'état de leurs blessures ne leur permit pas de faire un service actif. Réformés en 1800, Constantin devint sous-préfet de La Réole, César conseiller général de la Gironde, fonctions dont ils se démirent en 1808, pour se livrer à des opérations commerciales. En 1814, lors de l'irruption des Anglais dans la Gironde, les deux frères défendirent La Réole à la tête des habitants, et même, après que le pays eut été livré, ils enlevèrent les postes placés par lord Dalousie à Saint-Macaire. Le général anglais les fit arrêter, les menaçant de les faire fusiller. Cette affaire n'eut pas de suites, faute de preuves, et peut-être grâce à la protection du duc de Raguse, qui avait pour eux une grande estime. Ce qui nous porterait à adopter cette dernière conjecture, c'est une lettre (inédite) des deux frères au maréchal, en date du 17 avril 1814, dans laquelle, chose étrange, ils le félicitent de sa désertion comme d'un acte patriotique qui *le place, au-dessus des guerriers, parmi les bienfaiteurs de l'humanité.* « C'est du fond de notre province, ajoutent-ils, que nous mêlons nos accents au concours de louanges qui s'élèvent de toutes parts pour vous bénir. » Abîme de contradictions! l'empereur ne fut pas plus tôt de retour de l'île d'Elbe qu'ils demandèrent à être employés avec leur grade, dans la Gironde et la Haute-Garonne. « Si nous sommes commandants ou gouverneurs des deux départements limitrophes, écrivent-ils au ministre de la guerre, notre action simultanée en aura d'autant plus de force et produira un plus grand bien. Nous prouverons ainsi d'une manière digne de nous notre dévouement sans réserve à la patrie et au prince, qui sont confondus dans nos cœurs. » (Lettre inédite du 18 avril 1815.) Et dans une autre lettre du 2 juin : « Des événements possibles, probables peut-être, amenant les ennemis dans nos contrées, nous les combattrons avec les paysans seuls, que nous saurons armer. » Le 14 juin, ils reçurent l'ordre de se rendre à l'armée des Pyrénées-Orientales comme maréchaux de camp. En même temps, Constantin était nommé maire de La Réole, et César investi par la même ville du mandat de député à la Chambre. A la suite de nos désastres, ils rentrèrent à La Réole. Constantin se démit de ses fonctions de maire après s'être résigné à arborer le drapeau blanc; mais un détachement de soldats passant par la ville (22 juillet) foula aux pieds l'étendard royal. Grande émotion parmi les royalistes : on se rappelle la conduite des frères Faucher en 1814, et l'on n'hésite pas à leur attribuer cette profanation. Les *volontaires royaux* investissent leur demeure, en faisant entendre des menaces de mort; mais ils les trouvent sur leurs gardes, bien armés, disposés à vendre chèrement leur vie. Pendant cinq jours, du 25 au 30 juillet, on les tient comme assiégés. Enfin la gendarmerie arrive. On arrête les redoutables jumeaux de La Réole, on les transfère à la tour du Ha, on les traduit devant un conseil de guerre. A la honte du barreau bordelais, pas un avocat ne veut les défendre; M. Ravez lui-même, avec qui ils étaient liés, leur refuse son ministère. Condamnés à mort, et l'arrêt ayant été confirmé par le conseil de révision, ils se préparèrent à finir en braves, comme ils avaient vécu. Toute la nuit du 26 au 27 septembre fut employée par eux à écrire à des amis particuliers. Leur dernière lettre est adressée à Marmont. Nous en avons l'original entre les mains. En voici quelques mots : « Dans une heure nous ne serons plus. Mon frère et moi (c'est Constantin qui parle) allons être fusillés par une de ces erreurs que justifient les exaltations populaires. Nous ne pouvons pas sortir de la vie sans adresser un dernier adieu et rappeler notre reconnaissance à un des hommes qui l'a rendue plus chère par ses bontés dignes d'une âme grande et noble. » Arrivés sur le lieu de l'exécution, ils refusèrent de se laisser bander les yeux. César commanda le feu d'une voix ferme, et ils tombèrent dans les bras l'un de l'autre, sous les balles de la plus odieuse des réactions.

FAUCHER (Léon), économiste et homme d'Etat, né à Limoges le 8 septembre 1803, mort à Marseille le 14 décembre 1854. Il était (rencontre singulière) jumeau, comme les frères Faucher, dont la biographie précède. Sa famille était dans une situation fort modique. En 1812, son père alla s'établir à Toulouse, où la gérance d'une maison de commerce lui procura une certaine aisance. Mais bientôt le ménage fut désuni par une grave mésintelligence, et les deux époux se séparèrent en 1816. Ces douloureuses épreuves domestiques, de longues privations, les tristesses du foyer mûrirent de bonne heure l'esprit du jeune Léon Faucher, qui sembla d'abord vouloir prendre sa direction vers les idées religieuses. Au milieu des difficultés de sa vie, il put cependant faire quelques études au collège de Toulouse, où son père l'entretint jusqu'aux humanités. Pour venir en aide à sa mère, il la secondait dans des ouvrages d'aiguille, dessinait des festons et des broderies, et passait souvent une partie de ses nuits à ce travail. Admis dans une institution comme répétiteur, il put dès lors, à force de labeur, commencer à subvenir aux besoins de ceux qui l'entouraient, vint à Paris à l'âge de dix-neuf ans, vécut en donnant quelques leçons, tout en étudiant lui-même la littérature, l'économie politique, le droit, et trouva, en 1824, une position honorable chez le général Delaître, qui lui confia l'éducation de ses deux fils. Il continua ainsi à faire quelques éducations particulières, sans cesser, malgré l'éloignement, d'assister son excellente mère, concourut, en 1827, sur un sujet proposé par l'Académie de Lyon (un discours en faveur des Grecs), et remporta le prix. Il entra ensuite dans l'instruction publique et devint suppléant pour une chaire de philosophie. Il n'avait que vingt-quatre ans, et il imagina de s'affubler de lunettes pour imposer plus de respect à ses élèves.

Excellent helléniste, il avait commencé plusieurs traductions, quand la révolution de 1830 vint changer la direction de sa vie et lui ouvrir la carrière politique, à laquelle son existence austère et laborieuse, ainsi que ses études, l'avaient si bien préparé.

Il prit la rédaction du *Temps*, qu'il garda jusqu'en 1833, faisant le journal presque à lui seul et trouvant encore le moyen, en dehors des polémiques journalières, de s'occuper de travaux sérieux de statistique, de morale, et même de beaux-arts et d'archéologie. Après avoir dirigé pendant quelques mois le *Constitutionnel*, il fonda le *Bien public*, qui ne réussit pas, et publia de nombreux travaux dans la *Revue des Deux-Mondes*, la *Revue de législation* et autres recueils; en même temps, il coopérait à la rédaction du *Courrier français*, où il était entré en 1834 et dont il devint rédacteur en chef en 1839. Partisan de la liberté du commerce, il fit sur cette question des conférences qui eurent quelque succès, écrivit de nombreux articles contre les prohibitionistes et soutint cette lutte du libre échange de concert avec Bastiat, Michel Chevalier, Wolowski, Horace Say, etc. En 1837, sous le titre d'*Union du midi*, il réclama l'unité du tarif en France, en Belgique, en Espagne et en Suisse, pour contre-balancer le *zollverein* allemand, commença à s'occuper, avec son application habituelle, des questions de finances et de chemins de fer, fit des lectures à l'Institut *Sur l'or et l'argent comme étalons de la valeur*, et quitta le *Courrier français* par suite de quelques dissidences avec une nouvelle administration.

En politique, Léon Faucher appartenait à l'opposition du centre gauche. Bien qu'il ait combattu les doctrinaires arrivés au pouvoir, il était lui-même doctrinaire et par la nature de son esprit dogmatique et absolu, et par sa manière de comprendre le régime parlementaire, et par ses idées un peu étroites et exclusives. Chose remarquable, ce plébéien, qui n'était arrivé qu'à force de travail et d'opiniâtre persévérance, n'avait rien de populaire dans les idées ni dans les convictions. Démocratie et démagogie étaient pour lui tout un. Il s'intéressait sans doute, et ses travaux en font foi, à l'émancipation du peuple, et plus particulièrement à son bien-être matériel, mais non sans une certaine hauteur bourgeoise qui a toutes les allures du torysme doctrinaire. Il eût volontiers dit, à la manière de M. Guizot : « Tout pour le peuple, mais rien par lui. » Du moins, il est certain qu'il n'avait que de la répugnance pour l'élévation de l'élément prolétaire à la vie politique, et que le régime censitaire ou du *pays légal* avait toutes ses sympathies.

Admirateur de la constitution anglaise, il étudia avec une véritable passion les mœurs et les institutions de ce pays, dont il préconisait l'alliance. En 1844, il publia deux volumes d'*Etudes sur l'Angleterre*, ouvrage remarquable par la sagacité des observations, la solidité des appréciations, la netteté et la vigueur de la forme. « Je crois, écrit un savant anglais, Henry Reeve, que rien n'a été écrit, ni en anglais ni en français, d'aussi exact, ni d'aussi complet sur les principales sources de l'industrie anglaise. Mais je place fort au-dessus de ces esquisses d'après nature les quatre ou cinq derniers chapitres où sont résumés, avec autant de profondeur que d'impartialité, les éléments politiques de la société anglaise... » M. Wolowski, dans un compte rendu à l'Académie des sciences morales et politiques (1865), disait incidemment :

« Les *Etudes sur l'Angleterre*, de notre si regrettable confrère Léon Faucher, ont été presque une révélation. Cet esprit si lucide et si ferme a su saisir et retracer le tableau animé de la société anglaise; il ne s'est pas borné à dévoiler les misères du paupérisme et les douleurs du travail. En même temps qu'il a pénétré dans les repaires de White-Chapel et de Saint-Giles, il a fait jouer les rouages de la banque, de l'industrie et de la manufacture; il a scruté les ressorts les plus intimes du mouvement de la démocratie, et fait retentir les réclamations des chartistes. Personne n'a mieux compris la grande campagne de la ligue contre la loi des céréales, ni porté un coup d'œil plus pénétrant sur l'action de l'aristocratie anglaise et sur l'équilibre des pouvoirs... »

En 1840, Léon Faucher se présenta à Corbeil comme candidat à la députation; mais il échoua. En 1842, même tentative à Saint-Valéry, nouvel échec. Deux ans plus tard, des électeurs de l'opposition lui offrirent une candidature à Reims; il eut un nombre très-honorable de suffrages, mais son concurrent l'emporta (c'était M. Chaix-d'Est-Ange). Enfin, aux élections générales de 1846, après une lutte fort vive, il fut élu député de Reims à une faible majorité.

A la Chambre, il s'occupa surtout des questions de finances, de douanes et de liberté commerciale. C'était un député fort laborieux. Il avait quelques-unes des qualités de l'orateur, classait bien ses idées et ses arguments, les présentait avec méthode et les revêtait d'une expression vigoureuse. Toutefois, sa véhémence impérative donnait souvent à ses discours une apparence de défi; défaut qui s'accusa de plus en plus chez lui, surtout quand il eut été appelé à l'exercice du pouvoir.

Il faisait partie de l'opposition et combattait ardemment les ministres; mais il était fortement et sincèrement attaché à la dynastie. Il assista aux premiers banquets réformistes et signa la demande de mise en accusation des ministres; mais la révolution faite et la République proclamée, sa place semblait à l'avance marquée dans les rangs du parti réactionnaire. Son tempérament irritable et maladif, son libéralisme étroit, et nous dirions volontiers aristocratique, son dédain pour l'intelligence des classes populaires, ses idées anglaises, ses convictions dynastiques, peut-être aussi ses ambitions déçues, tout l'y poussait invinciblement. Dès le 15 avril, il publiait une brochure sur ou plutôt contre le *Droit au travail*. Toutefois, il se présenta comme candidat dans le département de la Marne, et, dans sa profession de foi, il adhéra à la République, « loyalement, hautement, sans arrière-pensée, » suivant ses propres expressions. Il fut élu, et dès son entrée à l'Assemblée constituante, il prit place dans le parti de la résistance, comme la plupart des membres de l'ancien groupe auquel il avait appartenu, se lia avec le prince Louis-Napoléon, s'associa à toutes les mesures rétrogrades et fit partie du fameux comité ultra-réactionnaire de la rue de Poitiers.

Après l'élection présidentielle, il fut appelé au ministère des travaux publics, qu'il échangea peu de temps après pour celui de l'intérieur. Ce ne fut pas l'époque la plus brillante de sa vie. Sous prétexte de combattre l'*anarchie*, il donna carrière à son humeur intraitable, à ses passions réactionnaires, et fut accusé, non sans motif, de suivre une politique provocatrice. (Rappelons son ordre de détruire les arbres de liberté, ses proclamations menaçantes, ses circulaires aux préfets, les persécutions contre les clubs, les lois sur le cautionnement des journaux et les réunions électorales, etc.). Il est incontestable qu'il a contribué largement à désarmer la République et à préparer ainsi l'absorption de tous les pouvoirs par le président. Par un calcul politique détestable ou par une terreur réelle, il annonçait sans cesse, dans ses dépêches et ses discours, des complots imaginaires et des insurrections toujours sur le point d'éclater. Au moment des élections pour l'Assemblée législative, une demande de mise en accusation du président et des ministres (pour l'attaque de Rome) ayant été repoussée, Léon Faucher expédia dans les départements des dépêches qui signalaient nominativement les représentants qui avaient voté pour ou contre, le tout enrichi de la dénonciation d'une prochaine prise d'armes des *anarchistes*. Cette espèce de machine infernale, promenée dans toute la France par le télégraphe, fut justement considérée par l'Assemblée comme une manœuvre électorale, et 519 voix contre 5 infligèrent un blâme au ministre. Léon Faucher dut se retirer. En quelques mois de pouvoir, cet ex-libéral avait trouvé le moyen de se rendre aussi impopulaire que les Polignac et les Guizot. Son administration, d'ailleurs, avait été violemment réactionnaire, mais probe et régulière sous le rapport financier. C'est une justice qu'on est heureux de rendre à des ennemis politiques qui, de leur côté, ne l'ont pas toujours rendue aux élus de la démocratie.

Léon Faucher, profondément blessé, affaibli par des travaux excessifs et par les surexcitations continuelles de son caractère et de son tempérament, alla passer quelque temps aux eaux des Pyrénées pour rétablir sa santé altérée. Il avait été réélu à l'Assemblée législative, qui le choisit pour un de ses vice-présidents et le nomma, en outre et successivement, membre d'un grand nombre de commissions. (On connaît l'esprit réactionnaire de la majorité de cette Assemblée.) Il contribua au rétablissement de l'impôt sur les boissons, fut le rapporteur de la loi du 31 mai, qui mutilait le suffrage universel, poussa les conseils généraux à demander la réélection du président et fit des efforts visibles pour rentrer au pouvoir. Il y eut à ce sujet des négociations laborieuses, et enfin, le 10 avril 1851, il reprit le portefeuille de l'intérieur et, par sa politique à outrance et par de nouvelles répressions, prépara naïvement le coup d'Etat, tout en rêvant peut-être une tout autre solution et en croyant ne travailler qu'à l'anéantissement de la République.

Quand le président manifesta la résolution de proposer l'abrogation de la loi du 31 mai, Léon Faucher dut se retirer, et, cette fois, définitivement. On était à la fin d'octobre; le dénoûment approchait.

Au lendemain du 2 décembre, on sait qu'une commission consultative fut nommée. Inscrit d'office sur la liste, sans avoir été consulté, Léon Faucher réclama, mais inutilement. « Vos noms nous sont nécessaires, lui dit M. de Morny; nous les gardons. » Ce fut alors qu'il écrivit au président cette lettre qui ne put paraître alors que dans quelques journaux étrangers, et qui ne manque ni d'énergie ni de dignité :

« Monsieur le président,

» C'est avec un étonnement douloureux que je vois mon nom figurer parmi ceux des membres d'une commission consultative que vous venez d'instituer. Je ne pensais pas vous avoir donné le droit de me faire cette injure. Les services que je vous ai rendus en croyant les rendre au pays m'autorisaient peut-être à attendre de vous une autre reconnaissance. Mon caractère, en tous cas, méritait plus de respect.

» Vous savez que, dans une carrière déjà longue, je n'ai pas plus démenti mes principes de liberté que mon dévouement à l'ordre. Je n'ai jamais participé ni directement ni indirectement à la violation des lois; et, pour décliner le mandat que vous me conférez, sans mon aveu, je n'ai qu'à me rappeler celui que j'ai reçu du peuple et que je conserve.

» Veuillez agréer, etc.

» LÉON FAUCHER.

» Paris, le 3 décembre 1851. »

Certes, un tel langage est honorable en présence d'une dictature toute-puissante. Mais, encore une fois, celui qui le tenait était bien aveugle et bien imprévoyant, s'il avait cru ne travailler que *pour le pays*, et s'il n'avait pas vu qu'en écrasant tous les éléments de résistance, en chassant tous les républicains des emplois publics, en multipliant les mesures et les lois de réaction, en accoutumant le pays à l'arbitraire de sa violente administration, en armant le pouvoir de tous les droits enlevés aux citoyens, il n'avait été lui-même qu'un des premiers artisans du coup d'Etat, qui s'était accompli avec les préfets mêmes qu'il avait nommés. Il est donc permis de voir dans cette protestation plus de dépit que de véritable esprit civique. Ce n'était pas la légalité constitutionnelle, le droit républicain qui protestaient dans ces lignes, mais simplement l'orléanisme déçu.

Léon Faucher, d'ailleurs, ne fut pas inquiété, et, ministre d'hier, ayant rendu tant de *services*, pour employer son langage, il savait bien qu'il ne pouvait pas l'être, d'autant plus qu'il s'était refusé, et cela n'était pas ignoré, à tout essai de résistance contre le coup d'Etat.

Il reprit paisiblement ses travaux de finances et d'économie politique, qu'il n'eût jamais dû quitter pour sa réputation. Depuis 1849, il était membre de l'Académie des sciences morales et politiques, qui écoutait toujours ses lectures avec une bienveillante attention. Il fit, à cette époque, un voyage en Hollande, publia une *Etude sur la démonétisation de l'or*, dans laquelle, moins impressionnable que M. Michel Chevalier, il soutenait que ce métal ne s'avilirait pas sensiblement, malgré l'exploitation passagère de nouveaux gîtes aurifères. Avec son beau-frère, Louis Wolowski, il concourut à fonder le Crédit foncier, entra dans l'administration des chemins de fer du Midi, mais ne put accepter la présidence du conseil, par suite des suspicions du nouveau gouvernement. A la veille de la guerre d'Orient, il publia un remarquable travail, les *Finances de la guerre*, où les ressources financières de la Russie étaient pour la première fois analysées.

Peut-être à ce moment n'était-il pas éloigné d'un rapprochement avec le pouvoir; peut-être aussi son inaction lui pesait-elle. Toujours est-il qu'il fit mettre sous les yeux de l'empereur quelques-unes de ses idées sur les subsistances. Cette démarche, car au fond c'en était une, trois ans après la fameuse lettre, semblerait indiquer que Léon Faucher n'eût sans doute pas tenu toujours rigueur à l'Empire.

Mais déjà il avait un pied dans la tombe. En 1854, il fut atteint d'une pleurésie; on sait d'ailleurs qu'avant cet événement sa santé était fort délabrée. Un séjour dans les Pyrénées ne lui procura que peu de soulagement. Il revint à Paris, et bientôt, sur l'avis des médecins, il partit pour l'Italie. Mais il ne put même arriver au but de son voyage et dut s'arrêter à Marseille, où il expira presque aussitôt.

On a publié, en 1867, en deux volumes in-8°, sa *Correspondance*, ses *Discours*, etc., précédés d'une biographie intéressante, mais qui n'est qu'une longue et pompeuse apologie.

FAUCHÈRE s. f. (fau-chè-re). Tringle de bois qu'on met aux mulets de charge, pour leur tenir lieu de croupière.

FAUCHERETS (Jean-Louis BROUSSE DES), auteur dramatique français. V. DESFAUCHERETS.

FAUCHET s. m. (fô-chè — rad. *faucher*). Agric. Espèce de râteau à deux rangs de dents de bois, qui sert à ramasser les foins ou à séparer la paille du blé battu.

— Eaux et for. Petite serpe en forme de croissant, qui sert à faire des fagots.

— Ornith. Nom vulgaire du bec-en-ciseaux.

FAUCHET (Claude), magistrat et historien français, né à Paris vers 1529, mort vers 1601. On ne sait rien de certain sur les commencements de cette laborieuse existence, vouée à l'étude des origines de notre histoire nationale, de notre langue et de notre poésie. Dans sa jeunesse, il habitait Marseille, où il avait réuni une précieuse collection de livres et de manuscrits, qui fut en partie dispersée et détruite dans une émeute populaire. Fauchet devint ensuite secrétaire du cardinal de Tournon, ambassadeur en Italie, qui l'envoya plusieurs fois en mission à la cour de France. Il sut se faire apprécier dans cette position; son caractère, son savoir le mirent en relief, et il fut nommé président de la cour des Monnaies, charge qui, sans l'empêcher de poursuivre ses recherches, lui permit d'acheter des livres et de satisfaire ainsi sa passion dominante. Mais le besoin d'argent et la nécessité de remplir ses engagements obligèrent Fauchet à vendre sa charge, en 1599. Il dédia certains de ses ouvrages à Henri IV, dans l'espoir d'obtenir quelque libéralité de ce monarque. Voici ce que raconte à ce sujet un écrivain du temps : « Pour récompense de ses ouvrages laborieux, ce grand personnage ne reçut du roi qu'une moquerie, laquelle advint en cette sorte. Fauchet étant allé à Saint-Germain-en-Laye pour saluer Sa Majesté, le roi, pour se décharger du sieur Fauchet, lui montra, dans une niche, un médaillon de pierre au bâtiment neuf de tout semblable à Fauchet. « Monsieur le président, » dit-il, j'ai fait mettre là votre effigie pour » perpétuelle mémoire. » De quoi ledit Fauchet fit ces vers, lesquels furent présentés au roi :

» J'ai trouvé dedans Saint-Germain
De mes longs travaux le salaire;
Le roi de pierre m'a fait faire,
Tant il est courtois et humain;
S'il pouvoit aussi bien de faim
Me garantir que mon image,
Ah! que j'aurois fait bon voyage!
J'y retournerois dès demain.

» De quoi le roi se sentant piqué et noté d'ingratitude, à la poursuite de quelques-uns, le fit coucher sur son état à 600 écus de gages, avec le titre de son historiographe. »

On a de Fauchet : les *Antiquités gauloises et françoises, contenant les choses advenues en Gaule depuis l'an du monde* 3379 *jusqu'à Clovis, en deux livres* (Paris, 1579, in-4°); les *Antiquités gauloises et françoises, etc., augmentées de trois livres contenant les choses advenues jusqu'en l'an* 721 (Paris, 1599, in-8°); les *Antiquités gauloises et françoises, etc., fleur de la maison de Charlemagne, etc.* (Paris, 1599, in-8°); les *Antiquités gauloises et françoises, etc., déclin de la maison de Charlemagne* (Paris, 1602, in-8°); *Recueil de l'origine et de la langue et poésie françoise, ryme et romans, plus les noms et sommaires des œuvres de cent vingt-sept poëtes françois, vivant avant l'an* 1300. Cet ouvrage est le plus curieux de tous ceux que Fauchet a écrits; on le consulte encore avec fruit pour l'étude de notre vieille langue française. Les *Œuvres de Cornelius Tacitus, chevalier romain, traduites en françois* (Paris, 1582, in-fol.); les cinq premiers livres sont d'Etienne de La Planche; plusieurs réimpressions; *De la ville de Paris, et pourquoi les rois l'ont choisie pour leur capitale* (opuscule de 3 pages); *Origine des dignitez et magistrats de France* (Paris, 1600, in-8°); *Origine des chevaliers, armoiries et héraux, ensemble de l'ordonnance, armes et instruments desquels les François ont anciennement usé en leurs guerres* (Paris, 1600, in-8°); *Traité des libertés de l'Eglise gallicane* (Paris, 1608, in-8°). Ces divers ouvrages, excepté la traduction de Tacite, ont été réunis en 1 vol. in-4° (Paris, 1610), sous ce titre : les *Œuvres de feu M. Claude Fauchet, revues et corrigées en cette dernière édition, suppléées et augmentées sur la copie, mémoires et papiers de l'auteur, de plusieurs passages et additions en divers endroits.*

FAUCHET (Claude), évêque constitutionnel du Calvados, conventionnel girondin, né à Dornes (Nivernais) en 1744, décapité le 31 octobre 1793. Il entra de bonne heure dans les ordres, et devint prédicateur du roi, abbé de Montfort et grand vicaire de l'archevêque de Bourges. En 1774, il avait prononcé devant l'Académie française un panégyrique de saint Louis, qui commença sa réputation. En 1788, il perdit par son indépendance ce titre de prédicateur du roi qu'il avait mérité par son talent (il avait placé des allusions politiques dans un sermon). A cette époque déjà, il appartenait à la secte des illuminés, et il mêlait à ses principes chrétiens des rêveries mystiques et ses idées de réformateur. Il y avait aussi dans ce prêtre, à l'âme orageuse et passionnée, du tribun et même du guerrier.

Au 14 juillet 1789, il figura au nombre des électeurs réunis à l'Hôtel de ville. On le vit dans cette journée haranguer le peuple et marcher à la tête d'une colonne, le sabre à la main, à l'attaque de la Bastille; trois fois il ramena les assaillants, dispersés par le feu de la forteresse.

Chargé par la Commune de prononcer l'éloge funèbre des citoyens morts pendant le combat, il prit pour texte de son discours ces paroles de saint Paul : *Vos enim ad libertatem vocati estis*, « Frères, vous êtes appelés à la liberté. » Ce qui fut entièrement nouveau dans cette cérémonie, c'est que le prédicateur avait lui-même contribué à la conquête qu'il célébrait; il s'était trouvé au milieu de ceux dont il honorait la mémoire; il avait encouru le même péril et montré la même intrépidité.

Dans le ton de son discours, nouveau, comme le sujet et l'occasion, éclatait le cri de joie de la liberté triomphante. L'orateur patriote sut tirer un admirable parti de ces mots, dont on a tant abusé : *Rendez à César ce qui est à César.* « Oui, s'écrie l'orateur; mais ce qui n'est point à lui, faut-il aussi le lui rendre? Or, la liberté n'est point à César, elle est à la nature humaine. Le droit d'oppression n'est point à César, et le droit de défense est à tous les hommes. Les tributs, ils ne sont au prince que quand les peuples y consentent : les rois n'ont droit dans la société qu'à ce que les lois leur accordent, et rien n'est à eux que par la volonté publique, qui est la voix de Dieu. »

Les relations du temps ont constaté l'effet prodigieux de ce discours sur un auditoire dominé des mêmes passions, du même esprit que l'orateur. Une couronne civique lui fut décernée, et on alla sur-le-champ s'en procurer une : un héraut la porta devant lui jusqu'à l'Hôtel de ville, où il se rendit entouré de tous les officiers du district, entre deux compagnies qui marchaient tambour battant et enseignes déployées.

Lors de la bénédiction des drapeaux des districts, Fauchet fut encore chargé de prononcer le sermon patriotique adressé aux soldats citoyens; il publia, en outre, divers opuscules destinés à propager sa doctrine de l'union du christianisme et des idées nouvelles, entre autres : *De la religion nationale* (1789, in-8°); *Sermon sur l'accord de la religion et de la liberté* (1791, in-8°), etc.

Ce fut lui qui prononça, au nom de la Commune de Paris, l'éloge solennel de Franklin, le 21 juillet 1790, en présence des députés, des autorités municipales et des citoyens des départements venus pour assister à la Fédération. Ce morceau fut imprimé par ordre de la Commune.

En 1791, Fauchet fut choisi comme évêque constitutionnel par les électeurs du Calvados. Emporté par l'enthousiasme révolutionnaire, il était à peine installé qu'il lançait une brochure, dans laquelle il demandait le partage des propriétés ou la loi agraire. Les administrateurs du district de Caen, qui ne goûtaient nullement ces doctrines, dénoncèrent la brochure au ministre de la justice; mais cette affaire n'eut pas de suite.

Au reste, ces théories, empreintes de mysticisme et des idées politiques et sociales les plus aventureuses, avaient été exposées déjà dans un journal, la *Bouche de fer*, que Fauchet avait fondé avec Bonneville et quelques illuminés. S'appuyant sur certains passages de l'Evangile, les adeptes rêvaient de faire de tous les hommes une famille de frères unis par la même foi religieuse, et vivant dans la plus étroite égalité. Ils transformèrent aussi en club une loge maçonnique, établie au Palais-Royal, et donnèrent à cette société le nom de *Cercle social*. Bonneville et Fauchet en étaient les principaux orateurs, et, dans leurs prédications éloquentes et bizarres, ils mêlaient ensemble la théologie, la déclaration des droits, la philosophie, le surnaturalisme, la liberté, l'adoration, l'examen, la foi, la politique, l'illuminisme, l'Evangile et la franc-maçonnerie.

Nous avons dit plus haut que l'évêque du Calvados avait été dénoncé au ministre de la justice; mais les électeurs de Bayeux l'allèrent chercher dans sa maison, l'amenèrent en triomphe dans leur assemblée, le choisirent pour président et, enfin, l'élurent député à l'Assemblée législative. Son admission y souffrit quelques difficultés; néanmoins, après quelques débats, il fut reçu dans la séance du 16 octobre 1791. Il siégea sur les bancs de l'extrême gauche, tonna contre les prêtres insermentés, proposa la vente de toutes les églises non consacrées au culte, accusa les autorités de Caen d'être complices d'une conspiration royaliste, enfin dénonça comme traître le ministre Delessart. En janvier 1792, dans un rapport sur l'état de la France, il demanda que la guerre fût déclarée à l'Autriche et que la France n'eût d'alliés que les peuples libres, et s'éleva contre le fameux comité autrichien ainsi que contre La Fayette, qui s'associait alors aux intrigues feuillantines.

Lors des massacres de septembre, il fut envoyé en députation avec plusieurs de ses collègues à la prison de l'Abbaye; mais leurs efforts pour arrêter l'effusion du sang n'eurent aucun résultat.

Réélu à la Convention nationale, il coopéra à l'établissement de la République, mais parut, dès lors, moins ardent et moins révolutionnaire. Déjà lié avec les girondins, il s'associa intimement à leur politique et à la guerre qu'ils avaient entreprise contre la Montagne et la Commune de Paris. Dans le procès du roi, il tenta d'abord d'empêcher la mise en jugement, et vota ensuite pour la détention et le bannissement à la paix, puis pour l'appel au peuple et pour le sursis. Il rédigeait alors le *Journal des amis*, où il publia des articles d'une violence inouïe contre ceux qui avaient voté la mort, contre les montagnards et tous les révolutionnaires qui avaient dépassé les girondins. Dès lors il s'enfonça de plus en plus dans la réaction, fut exclu des jacobins pour avoir procuré un passe-port à l'ex-ministre Narbonne, et dénoncé en février (1793), par Lecointre, comme ayant, contre son droit et contre la loi civile, interdit le mariage aux prêtres de son diocèse. Toutefois, il ne fut pas décrété d'arrestation au 31 mai, ayant assez adroitement consenti, sur une motion de Barère, à se suspendre lui-même de ses fonctions. Mais lors de l'assassinat de Marat, il fut accusé de complicité avec Charlotte Corday, par suite de cette circonstance qu'il l'aurait introduite la veille dans une tribune de la Convention. Ce dernier fait même est fort douteux : Charlotte l'a nié dans son procès. Violemment soupçonné, en outre, d'intelligence avec les révoltés fédéralistes du Calvados, Fauchet fut décrété d'accusation, traduit devant le tribunal révolutionnaire et condamné à mort, avec ses amis de la Gironde, le 31 octobre 1793. Il fut le seul d'entre eux qui se fit assister par un prêtre. Il paraît qu'au dernier moment il abjura toutes les opinions, tous les actes de sa vie philosophique et révolutionnaire. Outre les écrits cités plus hauts, il a publié : un *Eloge funèbre de Louis-Philippe d'Orléans*, petit-fils du Régent; une *Oraison funèbre de l'abbé de l'Epée;* un *Discours sur les mœurs rurales*, etc.

FAUCHETTE s. f. (fô-chè-te — rad. *faux*). Hortic. Instrument qui sert à couper les côtés des arbustes qui bordent les plates-bandes.

FAUCHEUR, EUSE s. (fô-cheur, eu-ze — rad. *faucher*). Celui, celle qui fauche les récoltes : *Une troupe de* FAUCHEURS. *Le temps moissonne plus d'hommes dans une minute que le* FAUCHEUR *n'abat d'herbes dans la même minute.* (Chateaub.)

— Par ext. Personne qui fait périr un grand nombre d'hommes : *Laisserons-nous le* FAUCHEUR *du Nord accomplir cette fois encore sa besogne sanglante?* (T. Delord.)

C'est un large *faucheur* qui verse à flots le sang,
Et puis il couvre tout de sa soutane rouge,
Et tout est dit. . . . .
V. HUGO.

Ah! qui donc frappe ainsi dans la mère nature,
Et quel *faucheur* aveugle, affamé de pâture,
Sur les meilleurs de nous ose porter la main?
A. DE MUSSET.

— Hist. Soldat polonais n'ayant pour arme qu'une faux : *Au mois de mars, il repassa la frontière et s'enrôla dans la bande des* FAUCHEURS *de Boncza.* (E. Feydeau.)

— Ichthyol. Nom vulgaire de deux poissons des genres chétodon et labre.

— Arachn. Syn. de FAUCHEUX.

— s. f. Agric. Machine servant à faucher.

— **Encycl.** Agric. *Faucheuses mécaniques.* La création de ces machines est un grand bienfait, on n'en saurait douter, et leur supériorité sur tous les autres moyens usités en agriculture a été clairement démontrée lors de l'Exposition universelle de 1855.

C'est, en effet, en 1855 que ces machines importantes furent pour la première fois soumises à un examen décisif et éclairé, qu'elles ont soutenu, d'ailleurs, avec honneur.

Leur cause fut dès lors gagnée définitivement, car elle eut pour juges des agriculteurs émérites, des hommes du métier, en plein champ, en présence d'une foule immense qui est restée convaincue. Si les machines à battre avaient rencontré, dans le principe, cette bonne fortune, elles seraient entrées trente ans plus tôt dans la pratique, tandis que c'est à peine si, aujourd'hui, elles sont devenues d'un usage général. Le premier qui eut l'idée de construire une machine à faucher ou à moissonner fut un Irlandais nommé Bell; mais sa machine était très-défectueuse, et c'est M. Mac-Cormick que l'on doit regarder comme le véritable inventeur des machines à moissonner modernes. Depuis 1830, en effet, M. Mac-Cormick, de Chicago (Etats-Unis), s'occupe de la construction des machines de ce genre, et tous ses concurrents, anglais et américains, n'ont fait que l'imiter. Ce sont là les propres expressions de la mention qui accompagnait la grande médaille d'honneur accordée à M. Mac-Cormick en 1855, et jamais récompense ne fut mieux méritée. En effet, si l'on doit une grande reconnaissance aux hommes qui imaginèrent les premiers instruments aratoires, tels que la faux, le fléau, etc., et, en particulier, à l'homme inconnu et ingénieux qui inventa la charrue, les esprits féconds et chercheurs, qui ont trouvé, de nos jours, des moyens simples et rapides pour suppléer aux instruments mus à bras d'hommes, qui ont remplacé par des machines d'une manœuvre rapide, simple et régulière, telles que les *faucheuses*, les batteuses, les faneuses, etc., l'emploi de la force de l'homme, ont également un droit incontestable à notre admiration. L'industrie, en ouvrant à l'intelligence humaine une foule de carrières nouvelles, a restreint l'emploi de l'homme en tant que machine; elle a, en un mot, haussé le prix de la main-d'œuvre. De l'industrie elle-même, on était en droit d'attendre le remède à une sorte de malaise momentané qu'elle avait créé, et, ce remède, elle l'a apporté sous forme de machines inertes, dont l'homme est simplement le conducteur. Ces machines font l'ouvrage mieux et plus vite que les simples instruments mus à bras d'homme, et elles présentent, de plus, cet avantage inestimable de faire travailler les facultés intellectuelles de l'individu, et non sa force musculaire.

On a dit tout à l'heure que M. Mac-Cormick devait être regardé comme l'inventeur des machines à faucher et à moissonner modernes. C'est que, en effet, des machines de ce genre étaient en usage dans notre pays même avant le commencement de l'ère chrétienne. Les Romains conquérants les virent avec étonnement fonctionner dans les grandes plaines des Gaules. La guerre absorbait alors tous les efforts intellectuels et musculaires, et la rareté des bras pour cultiver la terre avait forcé nos pères à employer des moyens mécaniques. Ce sont des circonstances analogues, quoique produites par d'autres causes, qui ont amené les Américains aux mêmes résultats : non-seulement, chez ce peuple, la main-d'œuvre est chère, mais le manque absolu de bras est fréquent. Quelque décourageante qu'ait été la médiocrité des résultats obtenus par les premières machines, cela était du moins préférable à la perte des récoltes, faute de population pour les recueillir. Du reste, ces machines se sont rapidement perfectionnées, comme on a pu en juger aux concours qui ont suivi les expositions de 1855, de 1862 et, en dernier lieu, de 1867. Elles font maintenant leur office aussi bien que les meilleurs ouvriers. Néanmoins, la faux ne disparaîtra pas pour cela des campagnes, et, en France surtout, où le grand morcellement de la propriété rend peu nombreuses les grandes exploitations dans lesquelles les machines peuvent être employées avec avantage, elle restera un instrument utile et apprécié.

Les principales machines à faucher et à moissonner, celles qui ont le mieux fonctionné dans la pratique et dans les concours sont dues à MM. Mac-Cormick, Manny, Hussey et Mazier, de Laigle. La machine Mac-Cormick est la plus parfaite en son genre. C'est elle qui fonctionne le plus rapidement lorsqu'il s'agit de faucher du blé; mais la machine de M. Manny nous semble préférable lorsqu'il s'agit de faucher les prairies naturelles ou artificielles. Elle est solide et bien établie, moins compliquée que la précédente, et exige beaucoup moins de temps pour se transformer de machine moissonneuse en simple *faucheuse*.

La machine Hussey est d'origine anglaise; elle a été importée, en 1854, par M. Féry, dans les landes de Gascogne, pour la récolte du riz. Elle est suffisamment légère pour bien fonctionner sur un sol mouillé, s'il n'est pas défoncé. Elle emmagasine le riz dans une sorte de bâche, au moment de la coupe, pour éviter l'égrenage qui, pour cette plante, est très-facile, et occasionnait, par l'emploi des anciens procédés, une perte notable.

Enfin, la machine Mazier est petite, légère et peut fonctionner en allant et en revenant, en renversant le porte-scie. C'est là un avantage pour les petites exploitations. Il n'existe dans aucune des autres machines; il faut, pour recommencer une ligne, faire le tour de la pièce pour revenir au point de départ.

Nous ne donnerons pas ici la description de ces machines. La machine Mac-Cormick, que l'on peut regarder comme un type, est décrite à l'article MOISSONNEUSE. Qu'il suffise de savoir que, dans tous ceux de ces appareils qui ont donné des résultats satisfaisants, l'instrument tranchant est formé de scies à dents mordantes, comme le coupant des faucilles, et agissant contre un point fixe. C'est le seul système qui, de l'aveu des praticiens éclairés, ait des chances de succès pratiques et durables.

En effet, l'expérience des siècles a sanctionné les qualités de la faucille, et, si elle est aujourd'hui détrônée en tant qu'instrument de moisson, elle ne l'est pas comme faucille.

Ce n'est pas son tranchant qui ne vaut plus rien, qui est devenu insuffisant; c'est son manche, le bras de l'homme, qui est défectueux. Qu'on le remplace par la force d'un cheval ou de la vapeur, sans modifier l'instrument, on réussira à souhait.

— Hist. *Faucheurs polonais* (*kossyniers*). Ces soldats patriotes polonais apparaissent pour la première fois après le partage de leur malheureux pays, et se retrouvent dans toutes les insurrections, dans tous les combats où le sort de la Pologne a été en jeu.

Moitié paysan, moitié militaire, le kossynier fut en quelque sorte une création de Kosciusko, et, dans l'histoire comme dans la légende, son nom se lie à celui du héros dont la gloire jeta sur les désastres de son pays, à la fin du dernier siècle, un si pur et si vif éclat. La faux, cet instrument de paix et de travail, devient, à de certaines heures, dans les mains du peuple polonais, une arme redoutable, et le procédé par suite duquel s'opère sa transformation est consacré par une foule de traditions. A peine la nouvelle d'un soulèvement pour la Pologne indépendante est-elle arrivée dans un village que le prin-